

École publique de Saint-Priest-des-Champs
Le Bourg
63330 Saint-Priest-des-Champs

Compte-rendu du Conseil d'école Séance du mardi 14 novembre 2023

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 17h30 à la Mairie.

Présents : Mme ALVES, adjointe au maire de Saint-Priest-des-Champs
M. GIRAUD, adjoint au maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme MASSON, représentante titulaire des parents d'élèves
M BENTIN, représentant suppléant des parents d'élèves
M GAZONNAUD, représentant suppléant des parents d'élèves
Mme LASCIOUVE, DDEN
Mme GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3
Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2

Excusés : M. CHEMINAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale
M. FAVIER, maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme ROSSIGNOL, pour le RASED
Mme JAMOT, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (complément de Mme Cromarias)
Mme GOUPIL, représentante titulaire des parents d'élèves

Secrétaire de séance : Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2

L'ordre du jour:

- 1) *Rôle et règlement du Conseil d'école*
- 2) *Résultats des élections des représentants des parents d'élèves*
- 3) *Règlement intérieur de l'école*
- 4) *Évolution des effectifs*
- 5) *Informations sur l'organisation pédagogique*
- 6) *PPMS et sécurité à l'école*
- 7) *Projets et actions pour l'année scolaire 2023-2024*
- 8) *Coopérative scolaire*
- 9) *Travaux, aménagement et entretien dans l'école*

La directrice présente les différents membres du Conseil et les remercie de leur présence.

1) Rôle et règlement du Conseil d'école

Membres de droit

Le conseil d'école est composé :

- de la directrice de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'Éducation Nationale, chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités organisées par la commune, de l'équipe médicale scolaire, des assistantes sociales, de l'ATSEM, des suppléants des représentants d'élèves...

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription peut également y assister.

Fonctionnement :

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, la directrice de l'école dresse un procès-verbal ; ce dernier ne sera pas affiché au panneau d'affichage extérieur de l'école, celui-ci étant trop petit. Il sera consultable sur le site de la commune.

Attributions :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, la sécurité, les activités périscolaires, la restauration scolaire...)

2) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre.

Une seule liste de 4 parents a été déposée.

Un taux de participation en hausse cette année : 71,74% contre 64 % l'année dernière, un nombre important de bulletins nuls : 27,3 % des votants.

La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés.

Les parents élus titulaires sont : Émilie Goupil, (mère de Méline en CM1) et Aurélie Masson (mère de Lilou en CP).

Les parents élus suppléants sont : Karim Gazonnaud, (père de Kahina en PS et Naya en CE1)

et Olivier Bentin (père de Rémi en GS et de Noé en CE1).

La directrice remercie les candidats pour leur engagement et rappelle le rôle du représentant des parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles et peuvent intervenir auprès des responsables pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés.

Ils prennent part aux conseils d'école.

Des représentants de parents d'élèves sont également présents dans d'autres instances de l'Éducation Nationale que cela soit à un niveau local ou national, par le biais des associations de parents d'élèves.

3) Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement type des écoles du département du Puy de Dôme. La directrice le lit rapidement.

Le nouveau règlement est lu et adopté à l'unanimité lors de ce Conseil.

Il sera transmis aux familles qui devront le signer après en avoir pris connaissance. Un exemplaire sera également affiché dans l'école.

4) Évolution des effectifs

L'école, composée de deux classes, compte actuellement 33 élèves, un effectif plus convenable pour des classes à multi-niveaux.

La classe de cycles 1 et 2 est composée de 4 PS, 2 MS, 7 GS, et 4 CP soit 17 élèves .

Celle de cycles 2 et 3, est composée de 6 CE1, 5 CM1 et 5 CM2, soit 16 élèves (il n'y a pas d'élèves au CE2 cette année).

5 inscriptions sont prévues en PS pour l'an prochain.

5) Informations sur l'organisation pédagogique

Mme Valérie CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (PS-MS-GS-CP) travaille à nouveau cette année à 80% et est donc complétée chaque lundi par Alexia Jamot.

Elle est accompagnée dans la classe de Mme Célia MOURDON, ATSEM.

Mme Sophie GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3 (CE1-CM1-CM2) est également directrice de l'école.

L'école accueille trois élèves à besoins particuliers (en GS et en CM1).

Deux ont une scolarité adaptée (présence à l'école à temps partiel). Tous ont droit à une

aide humaine, une AESH. Deux AESH interviennent à plein-temps sur notre école : Élodie Gontero et Sandrine Lafond.

Les élèves ont classe 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- une activité prévue par le projet d'école

Ces activités sont proposées aux parents qui doivent donner leur accord. À Saint-Priest, les APC ont lieu les lundis ou mardis de 16h15 à 17h15 pour les deux classes.

6) PPMS et sécurité à l'école

La directrice explique le principe et l'utilité du PPMS : les risques majeurs auxquels l'école est exposée, la marche à suivre en cas d'alerte, le rôle de chacun. Elle précise que le PPMS a été mis à jour.

Un exercice d'évacuation (alerte incendie) a été effectué le 26 septembre 2023. L'évacuation a été rapide : 1min50.

En plus des exercices au sein de l'école, un exercice de validation du PPMS « attentat-intrusion » départemental sera certainement effectué dans le courant de l'année : exercice de confinement.

Le PPMS est présenté puis validé par les membres du Conseil.

Pour des raisons de sécurité, (liées aux dégâts causés par la grêle), le passage à la cantine par l'arrière de l'école est encore condamné et les élèves passent par devant. Des barrières de sécurité sont toujours en place, afin de sécuriser leur passage.

7) Projets et actions pour l'année scolaire 2023-2024

Projet d'école : C'est la dernière année du projet d'école. Il devra être redéfini pour les 3 années prochaines.

La directrice effectue un rappel des priorités du projet d'école (améliorer les compétences des élèves dans les domaines suivants : expression orale, motricité fine et globale, vitesse et compréhension en lecture, résolution de problèmes, développement durable, développer la relation école/parents) et cite quelques exemples d'activités qui permettent de travailler ces objectifs.

Un bilan de ce projet d'école sera effectué lors du dernier conseil d'école.

- Les photos de classe ont été prises le mardi 7 novembre.

■ Piscine : Suite à des problèmes de créneaux, un changement de bassin aquatique a été opéré (Saint Eloy à la place de St Georges). Les élèves de l'école, se rendront à la piscine, du CP au CM2, les jeudis après-midi en périodes 5 (du 29 avril).

4 parents sont agréés en natation. Cela sera suffisant car moins d'élèves se rendront à la piscine et il n'y aura pas de groupe encadré seulement par des parents.

Les enseignantes remercient les parents investis et rappellent la nécessité de leur participation. Les entrées sont payées par l'association des parents d'élèves et le transport par la commune.

Une activité jeux de lutte et d'opposition, à la salle des associations (avec des tapis présents à la salle) sera mise en place le jeudi en période 2.

■ Médiathèque : chaque classe se rendra à deux reprises à la médiathèque de Saint Eloy les Mines cette année.

Les dates prévues sont :

- mardis 14 novembre et 2 avril pour la classe de PS, MS, GS et CP

- mardis 23 janvier et 5 mars pour la classe de CE1, CM1, CM2

■ La classe des grands a assisté, à St-Gervais, à un spectacle de théâtre de papier : « Krâpâhute » de la compagnie « Le Petit Théâtre Dakôté », proposée par la communauté de communes.

■ L'école se rendra à l'école des sciences le 15 décembre pour travailler sur la biodiversité, les oiseaux.

■ L'école prendra part au marché de Noël de la commune, prévu le vendredi 15 décembre à partir de 17h30 à la salle des fêtes. À cette occasion, les élèves vendront des objets, fabriqués en classe. L'Association des Parents d'élèves tiendra une buvette et proposera des objets à la vente.

Le Père Noël rendra visite aux élèves le vendredi 22 décembre à l'école. Il leur offrira un livre à chacun.

Madame Alves annonce que l'arbre de Noël de la commune aura lieu le samedi 16 décembre après-midi. A cette occasion, un spectacle sera présenté aux enfants, et des chocolats et gâteaux leur seront offerts.

■ Nous organiserons une fête de fin d'année, avec spectacle et kermesse, qui pourra avoir lieu le vendredi 28 juin 2023 en soirée.

■ Un après-midi jeux de société à l'école est programmé le 23 mars 2024. Les parents seront, comme l'an passé, conviés avec leurs enfants.

■ Le projet jardin n'est pas abandonné, mais pour l'instant, les travaux à l'arrière de l'école ne nous permettent pas d'accéder aux 4 bacs potager.

- Des sorties à la journée sont envisagées pour la fin d'année.

La classe des petits travaille cette année sur l'alimentation à travers les contes et effectuera des sorties sur ce thème : visites d'exploitations, visite de moulin et fabrication de pain.

- La classe des grands, suite aux propositions des élèves dans le cadre du conseil de classe, va organiser 2 journées à thème : la mythologie grecque et les mathématiques.

Madame Guénault demande s'il serait possible d'avoir un repas grec, ce jour-là (mythologie grecque), à la cantine ?

Les adjoints au Maire répondent que cela est possible, à condition de prévenir assez tôt, que Madame Guénault peut organiser cela directement avec le cuisinier.

Les enseignantes tiennent à remercier une nouvelle fois la Mairie et l'Association des Parents d'Élèves pour leur subvention et leur aide, qui leur permettent chaque année d'effectuer des sorties et de mener des projets avec les élèves.

La directrice ajoute deux derniers points :

- Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont été soumis à des évaluations nationales en mathématiques et en français durant la première période. Les parents ont été reçus par les enseignantes et informés des résultats de leur enfant.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignant(e)s de mieux connaître les capacités de leurs élèves afin de mieux adapter leurs enseignements aux besoins de chacun.

- *Prise en charge de la difficulté scolaire – le RASED :*

Les difficultés scolaires sont tout d'abord prises en charge par les enseignantes, chaque jour, dans leur classe : par une attention particulière portée aux élèves concernés, une adaptation du travail demandé, des exercices différents, des outils d'aide, un allègement de l'écrit, une reformulation des consignes ...

Des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent aussi être proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés passagères sur des notions particulières.

Lorsque les difficultés persistent, qu'elles sont plus complexes, une demande est faite auprès du RASED, (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Les membres du RASED interviennent en complémentarité des autres dispositifs d'aide dans l'école. Le RASED contribue à une triple mission : prévention, remédiation et communication.

L'école de Saint-Priest-des-Champs dépend du RASED Riom-Combrailles.

Cette année, pour notre secteur, deux postes sur trois sont pourvus :

Marie-Hélène Le-Maner est nommée sur le poste de psychologue de l'Éducation Nationale et Patricia Rossignol, enseignante spécialisée, prend en charge l'aide pédagogique. Le poste d'enseignant spécialisé dans l'aide relationnelle reste vacant.

Trois demandes ont été faites (GS, CE1, CM1). Madame Rossignol intervient avec un groupe langage en GS et un groupe maths en CE1.

8) Coopérative scolaire

Mme CROMARIAS est mandataire, Mme GUÉNAUT est signataire.

Les bénéfices réalisés lors du marché de Noël, de la fête de fin d'année et de la vente des photos de classe permettent de financer des projets, choisis, en partie par les élèves.

Le solde des comptes de la coopérative scolaire s'élève actuellement à 2046 euros (au 30 juin dernier).

9) Travaux, aménagement et entretien dans l'école

■ Les travaux concernant les dégâts de la grêle sont en cours : la toiture est refaite et l'isolation du mur arrière a commencé. Ces travaux entraînent quelques nuisances sonores et organisationnelles (plus de volets, plus d'accès au pré ni au préau). Des bâches noires ont été fixées sur certaines fenêtres afin d'apporter un peu d'obscurité pour la sieste des petits.

Nous demandons à la mairie une date, même approximative, de fin des travaux. Et s'il possible d'au moins récupérer le préau.

Madame Alves note ces demandes et se renseignera.

■ Les élèves de la classe de C2/C3 ont adressé, l'année dernière, une lettre au Maire pour lui demander d'envisager un système de robinet plus économe en eau pour le lavabo. Un changement de robinets va être effectué prochainement.

■ Nous demandons, une nouvelle fois ce que prévoit la commune quant aux travaux d'aménagement d'une salle de sieste pour les plus petits.

Madame Alves répond qu'il n'y pas d'avancée concernant cette demande.

■ Entretien dans l'école : nous soulevons le problème du remplacement des agents communaux absents, conscientes qu'il n'est pas simple. Cependant, le nettoyage des toilettes nous semble prioritaire et obligatoire pour des questions évidentes d'hygiène.

Madame Alves note cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

À Saint-Priest-des-Champs, le 14 novembre 2023

La Directrice,
Mme Guénault

Le Maire,
M. Favier

Les représentantes
des parents d'élèves,